

Les Flèches Féminines

Des Coteaux et Landes de Gascogne



LE 12 JUIN 2016



2ème
édition

10H00 : CLM INDIVIDUEL 9.8KM SAUMEJEAN / PINDERES

15H30 : PINDERES COURSE EN CIRCUIT 39KM (4 tours)



LOT-ET-GARONNE
Le Département



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME





RAYMOND GIRARDI

*Président de la Communauté de Communes
des Coteaux et Landes de Gascogne*



“

Coteaux et Landes de Gascogne organise pour la seconde année une course nommée « La Flèche des Coteaux et Landes de Gascogne ». Cette épreuve est entièrement destinée aux cyclistes féminines.

Le cyclisme fait partie de ces disciplines, extrêmement dures et contraignantes. Il est fortement ancré dans notre région, et attire toujours autant de monde pour encourager les coureurs dans leurs efforts.

Avec des routes, des plaines et des coteaux qui se prêtent parfaitement au cyclisme, le niveau de cette course a pris une ampleur qui attire les sportifs de toutes les régions de France, déplace les supporters tout au long des routes et est devenue un élément important de promotion et de communication pour notre communauté de communes.

La Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne en partenariat avec le **Cyclo-Sport de Casteljaloux** a réussi en quelques années à implanter le Tour des Coteaux qui remporte un grand succès depuis treize ans, la deuxième édition de « La flèche Féminine » viendra compléter à nouveau l'épreuve 2016.

Nous sommes convaincus que l'édition 2016 sera une grande **réussite sportive** et populaire, la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne lui apporte plus que jamais tout son soutien et donne ainsi de plus en plus de place à cette nouvelle épreuve qui se veut au service du développement de la pratique sportive pour tous.

”



JEAN - PAUL OUNZARI

Président du Cyclo-Sport Casteljalousain



“

Notre club est très **sensible au cyclisme féminin**, depuis de nombreuses années, en effet le cyclo-sport Casteljalousain disposait d'une structure féminine Nationale qui a participé à quatre Tours de France Féminins de 1995 à 1999 et à toutes les grandes épreuves internationales.

C'est pour cela que l'an dernier avec l'accord et le partenariat de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne une épreuve minime a été mise sur pied.

Malgré le faible taux de concurrentes en 2015, nous avons décidé de reconduire cette épreuve à une date plus adéquate pour nos participantes.

Cette épreuve se déroulera en 2 tronçons ; le matin avec un contre la montre individuel de 9km800 (épreuve peu commune pour les féminine) et l'après-midi une épreuve en circuit.

La date a été avancée au **12 juin** et notre organisation sera intégrée dans le **CHALLENGE ALIENOR** et au challenge inter-région **GRAND SUD OUEST (GSO)**.

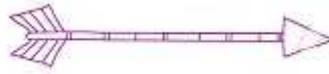
Grace à la **Communauté de Communes** et à nos partenaires **Campus Eurexia et Yumanet**, de nombreuses récompenses seront à nouveau distribuées cette année ainsi qu'un maillot de Leader pour les minimes et les cadettes.

Espérons maintenant que les concurrentes soit au rendez-vous pour inciter les organisateurs à faire évoluer cette épreuve, afin qu'elle persiste et devienne un grand rendez-vous du **Jeune Cyclisme Féminin**.

”



PROGRAMME



Dimanche 12 juin 2016

08H30 / 09H30

PERMANENCE salle des fêtes de **Pindères**

*Remise des dossards, et cadeaux de bienvenue aux concurrentes en **possession de leur licence à jour.***

10h00

Départ de l'étape SAUMEJAN / PINDERES par ordre des numéros de dossards (toutes les minutes)

11h30

Repas pris en commun salle des fêtes de Pindères (pris en charge pour les concurrentes)

15h30

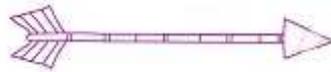
Départ de l'épreuve en circuit 39km (4 tours)

17h30

Remise des prix et maillots de leaders, vin d'honneur salle des fêtes de Pindères.

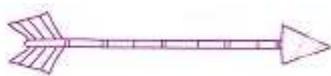
REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Les Flèches Femminines



1. *Epreuve ouverte aux minimes Cadettes licenciées FFC, et qui sera comptabilisée comme manche du Challenge Aliénor et manche du challenge inter région GSO.*
2. *L'épreuve est soumise au règlement National FFC des courses à tronçons, un classement au temps sera établi à l'issue des deux demi-étapes. Le braquet réglementaire est de 7.62 (50x14) ; les minimes pourront utiliser ce braquet.*
3. **Prix** : *Les dix premières du classement général seront récompensées, plus huit prix spéciaux pour les minimes. Des récompenses aux trois premières minimes et trois premières cadettes des deux demi-étapes seront attribuées sous forme de Lot du Terroir.*
4. **Repas** : *Le repas sera pris en charge par l'organisation pour les concurrentes. Les repas auront lieu à la salle des fêtes de Pindères entre 11h30 et 12h30. Les accompagnateurs auront la possibilité de se restaurer à condition de commander les repas au prix de 12 euros avant 10h00 le 12 juin 2016.*
5. *Les dossards, plaques de cadres et cadeaux de bienvenue seront remis à partir de 8h00 à la salle des fêtes de Pindères.*

CHALLENGE INTER-REGION MINIMES CADETTES



Règlement Saison 2016



ARTICLE 1 - Préambule

L'Inter-région route du Grand Sud-Ouest regroupe les Dames Minimes et Cadettes des régions d'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Limousin.

Ce challenge a pour but d'aider à la détection et de mettre en valeur les qualités sportives ainsi que la régularité des compétitrices du Grand Sud-Ouest licenciées à la Fédération Française de Cyclisme lors de la saison Route.

ARTICLE 2 - Participation

Les épreuves retenues pour l'inter-région Minimes - Cadettes sont ouvertes aux équipes françaises et aux filles titulaires d'une licence FFC de la catégorie Minimes et de la catégorie Cadettes. Les compétitrices et les équipes étrangères en vertu des accords transfrontaliers sont également autorisées à participer.

Dames Minimes Cadettes nées en 2000, 2001, 2002 et 2003

ARTICLE 3 - Nature et composition des équipes.

Toutes les épreuves se disputent par équipes ou à titre individuel avec :

- un classement individuel « Scratch » Interrégion GSO
- un classement par équipes

Nature des équipes admises

- I - Equipes régionales
- II - Equipes départementales
- III - Equipes de club

Composition des équipes :

Chaque équipe devra être composée au minimum de 3 compétitrices et d'un maximum de . Au-delà de 8 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel. Les équipes déclarées lors de la confirmation des partantes seront pris en compte dans le classement par équipes.

ARTICLE 4 - Classements

Le classement de chaque épreuve sera établi par l'attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après (Article 6). Ce classement individuel sera un classement « Scratch » sur les Minimes Cadettes selon le barème défini à l'article 6.

Les x épreuves de l'Inter- région GSO, référencées dans le tableau de l'article 7, servent de support au classement à l'Inter région GSO. Sur ces x épreuves, il sera pris en compte pour le classement général final individuel, les 3 meilleurs résultats en points individuels pour chacune des participantes.

ARTICLE 5 - Classements par équipes

Le classement par équipes sera établi sur toutes les manches.

Le classement par équipes sera établi sur les seules équipes participantes dans le respect de l'article 3 relatif à la composition des équipes.

Les concurrentes engagées à titre individuel ne rentreront pas dans ce classement par équipes.

Le classement du challenge Inter-régional sera établi par l'addition des points acquis par les 3 meilleurs coureurs à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 6, puis les équipes terminant à 2 coureurs et les équipes terminant avec 1 coureur.

Ce classement par équipes de

chaque épreuve attribuera les

ARTICLE 6 - Barème

| Places | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Barème | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| N°1 | 60 | 55 | 50 | 48 | 46 | 44 | 42 | 40 | 38 | 36 | 34 | 32 | 30 | 28 | 26 | 25 | 24 |

Puis 23 à 5 pour toutes les participantes

Dans le cas d'épreuves en 2 tronçons exemple un contre la montre individuel le matin et en ligne l'après-midi ou vice versa les points seront attribués à chaque ½ étape le classement général ne sera pas pris en compte.

| Date | Epreuve | Organisateur | Dépt | Type / CLM |
|------------|---|----------------------|------|-------------|
| 17/04/2016 | Castelnau Chalosse | US DAX | 40 | Route / CLM |
| 08/05/2016 | Saint Front | U A LA ROCHEFOUCAULD | 16 | Route / CLM |
| 12/06/2016 | Trophée Féminin de la ville de Pindères | CS CASTELJALOUSAIN | 47 | Route / CLM |
| 15/08/2016 | Grande finale à Saint Sulpice | V S SAINT SULPICE | 81 | Route / CLM |

ARTICLE 7 – Liste des épreuves

ARTICLE 8 – Dépannage.

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur, auxquels pourront s'ajouter les véhicules des équipes complètes (4 minimum), à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du représentant de l'Inter région et du président de jury.

Dans ce dernier cas, l'ordre des voitures pour le dépannage fera l'objet d'un tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs selon les modalités suivantes :

Pour la première épreuve : • Tirage au sort entre les équipes complètes et représentées à la réunion.

Pour les épreuves suivantes :

Les équipes des compétitrices participant, dans l'ordre du classement individuel provisoire du Challenge Inter région Minimes - Cadettes à la réunion des Directeurs Sportifs.

ARTICLE 8 – Récompenses et protocoles

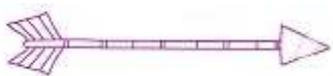
L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve le coureur vainqueur scratch Minimes Cadettes, la première « Minimes » et l'équipe vainqueur du jour.

L'Inter région GSO remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader à la première du classement général provisoire du Challenge Inter-région GSO scratch Minimes Cadettes. L'organisateur pourra en outre récompenser (fleurir) les leaders provisoires du Challenge Inter-région GSO de scratch Minimes Cadettes, la première « Minimes » et l'équipe vainqueur du jour. Pour la finale : la présence des différents leaders et de l'équipe leader à la finale est obligatoire. L'Inter-région GSO remettra un trophée aux trois premières équipes du classement par équipes du challenge Inter-région GSO Minimes Cadettes. L'organisateur remettra une gerbe de fleurs et autres attributs à chacun des coureurs de l'équipe Vainqueur du challenge Inter-région GSO Minimes Cadettes.

ARTICLE 9 – Gestion du challenge Inter-région

Le classement à l'issue de chaque épreuve fera l'objet d'une publication sur les sites internet des comités régionaux.

REGLEMENT DU CHALLENGE ALIENOR



Article 1^{er} : Le Challenge Aliénor regroupe des courses cyclistes féminines aquitaines destinées aux Cadettes et aux Minimes. Il vise à favoriser et à reconnaître la participation à ces courses.

Article 2 : pour figurer au classement final du Challenge (dans la catégorie Cadettes ou bien dans la catégorie Minimes), il est impératif de prendre le départ de toutes les courses sur une même année.

Article 3 :

en 2016, le Challenge compte 4 manches :

1. La Dacquoise, le dimanche 17 avril à Castelnau-Chalosse (40). Organisation : US Dax
2. Les Petites Reines de Sauternes, le dimanche 24 avril à Sauternes (33). Organisation : VC Pays de Langon
3. La Mérignacaise, le dimanche 1^{er} mai à Mérignac (33). Organisation : SA Mérignac
4. Les Flèches des Coteaux et Landes de Gascogne (finale) à Pindères (47), le dimanche 12 juin.

Organisation : CS Casteljaloux

Article 4 : les points seront attribués pour chaque course et chaque catégorie (Cadettes d'une part, Minimes d'autre part) de la façon suivante (places réelles dans la catégorie d'âge) :

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|
| Places | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | et au-delà de 15 ou abandon en cours d'épreuve |
| Points | 35 | 30 | 25 | 22 | 19 | 16 | 14 | 12 | 10 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 |

Article 5 : le Challenge Aliénor est doté globalement de 400 € de prix.

Article 6 :

Les 230 € de prix destinés aux 8 premières Cadettes seront attribués à l'issue de la Finale selon le barème suivant : 55 € - 40 € - 35 € - 30 € - 25 € - 20 € - 15 € - 10 €

Article 7 :

Les 170 € de prix destinés aux 8 premières Minimes seront attribués à l'issue de la Finale selon le barème suivant : 45 € - 30 € - 25 € - 20 € - 15 € - 10 € - 10 € - 10 €

Article 8 : des coupes, trophées et autres goodies seront également attribués aux lauréates à l'issue de la finale.

Article 9 : chaque course s'effectue selon son règlement particulier et la réglementation FFC des courses destinées aux Cadettes et Minimes (1.36). En cas de problème non prévu par ces règlements, le Président du Jury prendra toute mesure ou décision qui s'impose.



1ER TRONÇON : SAUMÉJAN - PINDÈRES

CLM INDIVIDUEL (9.800 KM)



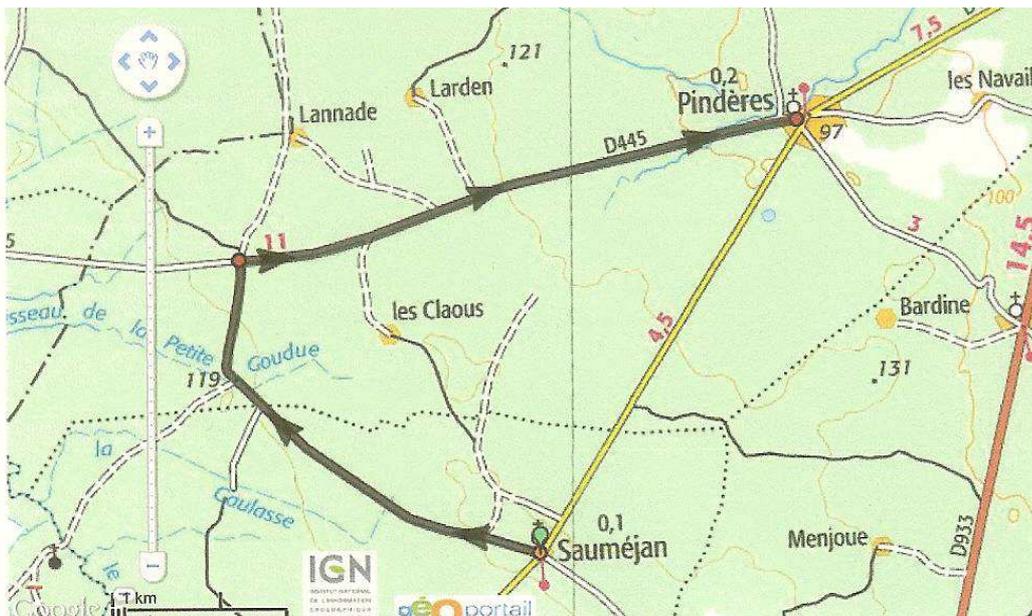
1er départ 10h00
puis toutes les 1 minutes



Sauméjan



0 km Sauméjan
4.5 km Lieu dit Prulies
9.8 km Pindères



Le dossard devra être placé en bas à droite du maillot ou de la combinaison (ni en haut, ni au milieu, ni à gauche).

<http://cycloport-casteljaloux.com>



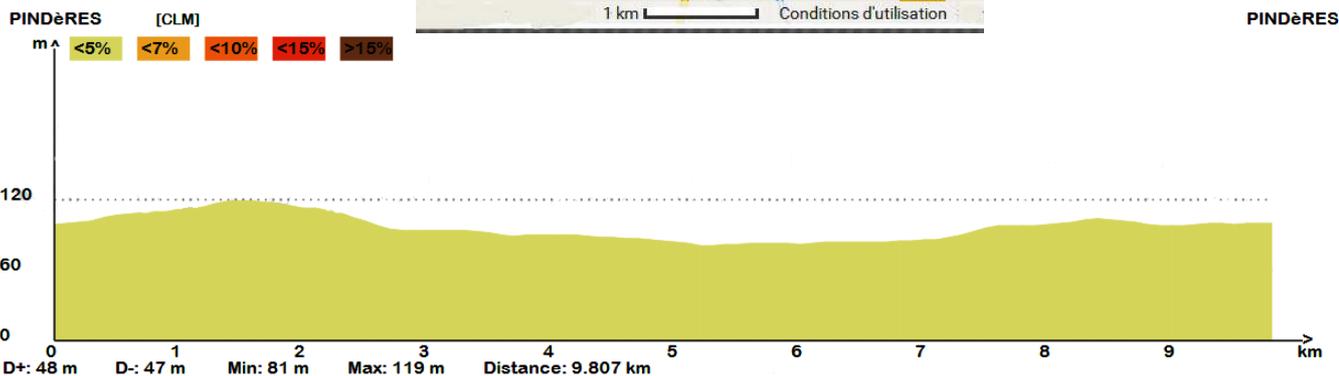
2° TRONÇON : PINDERES - PINDERES (39.200 KM)



Départ 15h30

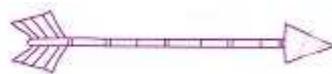


4 tours de circuit
(9.8 x 4) = 39.200 km





PRIX ET RECOMPENSES 2016



Tronçon 1

Classement étape

1^{ère} Cadette : Lot du terroir –Maillot –coupe – gerbe

2^{ème} Cadette : Lot du terroir

3^{ème} Cadette : Lot du terroir

1^{ère} Minime : Lot du terroir –Maillot –coupe – gerbe

2^{ème} Minime : Lot du terroir

3^{ème} Minime : Lot du terroir

Tronçon 2

Classement étape

1^{ère} Cadette : Lot du terroir –Maillot –coupe – gerbe

2^{ème} Cadette : Lot du terroir

3^{ème} Cadette : Lot du terroir

1^{ère} Minime : Lot du terroir –Maillot –coupe – gerbe

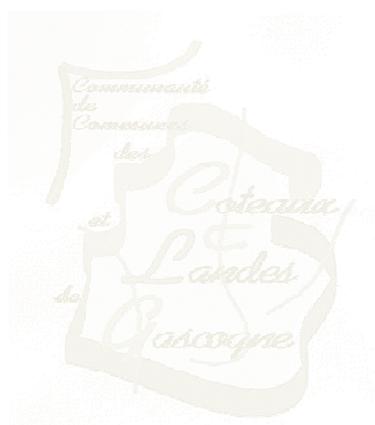
2^{ème} Minime : Lot du terroir

3^{ème} Minime : Lot du terroir

Général

Cadette : 10 prix

Minime : 8 prix.



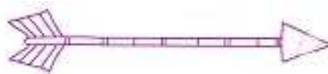
HEBERGEMENTS ET RESTAURATION

Village de Vacances Familiales 47420 SAUMEJAN

A Chalets équipés pour 4 à 6 personnes.

Possibilité de commander des repas et petits déjeuners. **Attention** : Retenir le plus tôt possible

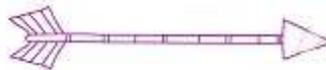
Tél : 05.53.89.12.02



Résidence FORESTIERE le club de CLARENS 47700 CASTELJALOUX

Chalets équipés pour 4 à 6 personnes

Tél : 05.53.93.07.45



Hôtel Restaurant « Le CASSISSIER » Place Jean JAURES – 47700 CASTELJALOUX

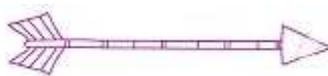
M. et Mme FUSARO Rémy

Tél : 05.53.93.03.38

GITES à PINDERES (4 à 6 personnes)

Les chalets de l'Escourre - Tél.: 06.16.35.06.67 / 05.53.89.15.78

Chalet de BALOY- Tél. : 05.53.93.76.74

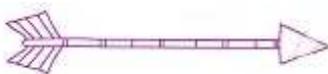


RESIDENCE FORESTIERE DE LA TAILLADE 47700

A Chalets équipés pour 6 à 8 personnes

Possibilité de commander des repas et petits déjeuners.

Tél. : 05.53.93.00.93

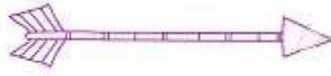


Résidence FORESTIERE GOELIA

Chalets équipés (neufs) avec piscine pour 4 à 6 personnes

Tél. : 05.53.84.50.06 (50 à 70 €/nuit par chalet)

NOS PARTENAIRES



Venez les encourager!

<http://cyclo-sport-casteljaloux.com>